



***DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET STATUTAIRES***

**ARRETE N°DAJ 22-26
LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE**

Vu le Code de l'Education et notamment ses Livres VII,
vu le décret 84-723 du 17 juillet 1984 érigeant l'Université de Saint-Etienne en établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,
vu les statuts modifiés de l'Université Jean Monnet,
vu la délibération du conseil d'administration de l'Université en date du 20 mai 2021 portant élection de M. Florent PIGEON à la Présidence de l'Université Jean Monnet,
vu la délibération du conseil d'administration en date du 31 mai 2021 portant élection des membres du bureau, dont Mme Christelle BAHIER PORTE en qualité de Vice-Présidente à la Recherche, de Mme Julie BOYER DUMONT en qualité de Vice-Présidente Responsabilité Sociétale de l'Etablissement, de M. Stéphane RIOU en qualité de Vice-Président du Conseil d'Administration et des Moyens, Chargé de la Stratégie Académique, et de M. Alain TROUILLET en qualité de Vice-Président à la Formation et aux Relations Internationales,
vu l'arrêté DAJS 21-36 en date du 2 juin 2021 portant nomination des Vice-Présidents et Chargés de missions

ARRETE

Article 1 :

L'article 3 de l'arrêté DAJS 21-36 est modifié comme suit :

Article 3 : Chargés de mission, Référénts et Conseiller auprès du président

Monsieur Laurent BERTOLETTI, professeur des Universités-praticien hospitalier, est nommé Chargé de mission « Santé. »

Monsieur Philippe FORAY, professeur des Universités, est nommé référent à la Laïcité,

Madame Marie-Hélène LAFAGE-PROUST, professeure des Universités Praticien Hospitalier, est nommée Chargée de mission « Intégrité scientifique »,

Madame Muriel PEREZ, maître de conférences, est nommée Chargée de mission à l'Innovation Pédagogique,

Monsieur Jean Marie ROULIN, professeur des Universités, est nommé responsable scientifique aux Publications de Saint-Etienne,

Monsieur Fabrice VOCANSON, professeur des Universités, est nommé Chargé de mission à l'Alternance et l'Insertion professionnelle.

Article 2 :

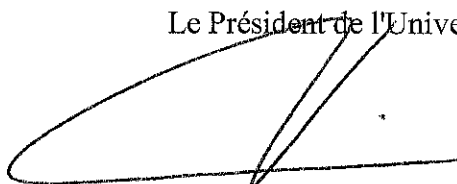
Le Président de l'université met fin à la fonction institutionnelle de Monsieur BONNET, précédemment nommé Conseiller auprès du Président aux Affaires institutionnelles et à la Politique de site.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services de l'Université et l'Agent Comptable de l'Université sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, à compter du 31 mars 2022.

Fait à Saint-Etienne, le 31 mars 2022

Le Président de l'Université,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a vertical stroke and a horizontal line extending to the right.

Florent PIGEON